



## *Le Premier Dimanche de JUILLET au Château de Val*

### **Article 1 : Présentation du Concours**

La Ville de Bort Les Orgues a le plaisir d'organiser un concours de dessin et de peinture le premier Dimanche de Juillet au Château de Val.

Ce concours est ouvert à tous : amateurs, confirmés ( de plus de 18 ans).

### **Article 2 : Le thème**

Le thème de ce concours de dessin et de peinture est : » **le Château de Val** ».

### **Article 3 : Supports et techniques**

Chaque participant propose une seule œuvre en utilisant son propre matériel et l'exécute sur le support de son choix.

Toutes les techniques de peinture et de dessin sont autorisées (huile, aquarelle, acrylique, fusain, lavis, crayon...).

L'exécution de l'œuvre doit être réalisée dans le périmètre du Château de VAL et visible du jury et du public.

Une fois l'œuvre et le concours terminé, le participant ne doit pas signer son œuvre, elle doit être anonyme.



Toutes techniques, tous supports, tous formats équipés d'un système d'accrochage (de 6P à 1x1 m) ; travail sur le motif, pas de supports d'aide (photo).

Le non-respect de cette règle conduira à l'élimination du participant.

Le participant doit avoir son propre matériel, rien n'est fourni !

### **Article 4 : Inscription gratuite**

Contactez le 04 71 40 30 20 ou envoyez un mail → [info@chateau-de-val.com](mailto:info@chateau-de-val.com).

Vous avez également la possibilité de vous inscrire directement sur place le jour du concours (de 8h30 à 11h00).

Pour pouvoir participer, vous devrez compléter un formulaire de participation disponible à l'accueil du Château ou à télécharger sur le site du château de Val : [www.chateaudeval.com](http://www.chateaudeval.com) où vous pourrez également trouver le présent règlement ou sur le site de la mairie de Bort les Orgues : [www.bort-les-orgues.com](http://www.bort-les-orgues.com).

Dans le formulaire de participation, il vous faudra indiquer :

- Nom et prénom
- Votre adresse, code postal et ville
- Votre adresse mail et votre numéro de téléphone
- Une cession de droit de propriété intellectuelle

### **Article 5 : Organisation**

- Accueil des participants dès 8h30 avec café.
- Un p'tit en-cas de nos produits locaux sera offert aux participants à partir de 12h00, votre matériel devra rester en place et pourra être surveillé par l'organisateur.

Concours ouvert à tous : adulte, peintres confirmés comme amateurs.

La clôture du concours se fera à 17h00 avec la remise des prix par le jury à partir de 18h30.

Les prix seront attribués par catégories : amateurs et confirmés

Prix de différents partenaires ainsi que le prix coup de cœur du public.

### **Article 6 : Jury**

Gérard Neuville, adjoint à la Mairie de Bort les Orgues (Président)

Valérie Serrurier, commission Culture et Education....

André Fialip, artiste peintre.

Paco De la Vega. Alex Chevalier....

### **Article 7 : Prix**

Confirmé : **1<sup>er</sup> prix 400€**, 2<sup>ème</sup> prix 250€, 3<sup>ème</sup> prix 200€, 4<sup>ème</sup> prix 100€, 5<sup>ème</sup> prix 50€

Adulte Amateur : **1<sup>er</sup> prix 150€**, 2<sup>ème</sup> prix 100€, 3<sup>ème</sup> prix 50€

Des cadeaux pour tous les participants.

### **Article 8 : Modifications éventuelles**

L'organisateur se réserve le droit à tout moment d'apporter toutes modifications au présent règlement, d'écourter, de reporter ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Il peut également apporter toutes précisions ou modifications qui s'avèrent nécessaires.

### **Article 9 : Acceptation du règlement**

Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités du concours, à l'interprétation du règlement, à la délibération du Jury ou au vote ayant désigné les gagnants.



